

EDF veut casser ses vieilles centrales

Il y a une semaine
s'arrêtait la centrale
nucléaire de
Chooz A, après
vingt-quatre ans de
fonctionnement.
Aujourd'hui, E.D.F.
avance un projet (au
Pouzin vers Valence)
pour recycler la
ferraille la moins
radioactive de ses
centrales. Un projet
contre lequel on se
bat déjà en Ardèche.

DES casseroles, des voitures, et puis quoi encore? Les déchets faiblement contaminés — mais un peu tout de même — de nos centrales nucléaires pourraient être remis sur le marché, et réutilisés comme de la vulgaire ferraille, si le projet E.D.F. voit le jour! Une usine, peut-être implantée au Pouzin (Ardèche), aurait pour mission de trier et de valoriser des déchets métalliques récupérés dans nos centrales mises à la retraite. Ces objets, au-dessous d'un certain seuil de contamination, pourraient être réutilisés « sans restriction ».

Les promoteurs de ce projet avancent le sacro-saint argument que la radioactivité naturelle est déjà présente dans la nature et dans notre organisme. Alors un peu plus, un peu moins... Un corps humain, par exemple, contient 13 bq de radium 226, 4 500 bq de potassium 40 et 3 700 bq de carbone 14. Faut-il en rajouter pour autant? Surtout quand on sait que cette usine-pilote ne serait

pas en mesure de différencier la nature des contaminations: la dilution des déchets empêcherait de contrôler la ferraille en profondeur.

Le congrès américain n'a pas

hésité, lui, à interdire la remise sur le marché des déchets radioactifs. Quant à ses centrales, il les neutralise mais ne les démantèle pas. La France, elle, a choisi d'être une des premiè-

res en matière de nucléaire. Notamment dans le retraitement des déchets. Un choix qui peut paraître discutable, même s'il est difficile, aujourd'hui, de ne pas vouloir traiter le pro-

blème du déclassement des centrales.

Le choix de la France du « tout nucléaire » met la population aujourd'hui devant le fait accompli. Du moins le projet du Pouzin a-t-il le mérite de rechercher à diminuer le volume et la contamination des déchets. Mais la réintroduction de certains d'entre eux dans le domaine public est-elle vraiment à l'ordre du jour? Les habitants du Pouzin refusent ce projet. Pour la même raison qu'il a été proposé: le village se trouve au carrefour de plusieurs voies de communication, route, rail et fleuve. Partant, il est très urbanisé.

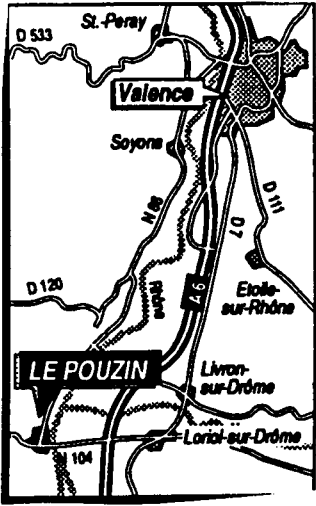
La population dénonce le flou de ce projet, qui n'est pas encore déposé officiellement en préfecture mais qui alimente déjà une sacrée polémique. Transformer la ferraille contaminée en casseroles! Cela nous ramène quelques années en arrière, au moment où la centrale de Brennilis, en Bretagne, se construisait. N'avait-on pas dit à l'époque, pour ne pas alerter les habitants, qu'il s'agissait-là d'une fabrique de casseroles?

J. M.

à Paris

8/11/91

Au Pouzin, un projet qui dérange



Le Pouzin
De notre envoyée
spéciale
Jacqueline Meillon

« JE souhaite pouvoir continuer à vivre longtemps en toute quiétude et sans la crainte, le soir, de m'endormir pour ne plus jamais me réveiller. » Signé : « Une citoyenne qui en a assez de voir sa commune souillée par la bêtise humaine. »

Lorsqu'elle a appris le projet d'installation dans sa ville du Pouzin (Ardèche) d'une usine de valorisation des déchets faiblement radioactifs, Virginie, dix-sept ans, a pris peur. Puis l'appréhension a fait place à la colère. Les accidents, les conséquences sur l'environnement dans un site très urbanisé et déjà bien pollué comme l'est tout le « couloir rhodanien », et enfin la course au profit « qui pousse les communes à tout accepter », autant de raisons qui ont poussé Virginie à écrire

un réquisitoire contre ce projet d'usine. Un réquisitoire qu'elle veut garder pour elle-même. Parce que ça fait du bien d'écrire ce qu'on a sur le cœur.

Le Pouzin, 2 700 habitants, à une trentaine de kilomètres au sud de Valence. Nichée entre Rhône, garrigues et collines, à l'ombre des platanes, sur la route des vacances, la ville aurait pu vivre au rythme du farniente. Mais voilà, c'était sans compter avec ce projet de la Socodei. Et depuis que la

presse locale l'a rendu public, c'est le branle-bas de combat dans le village. Une association s'est même créée, et a pris pour nom, avec un clin d'œil aux scientifiques, ADN (Anti-déchets nucléaires). La pétition qui circule depuis septembre dans les rues, a déjà été signée par plus de 1 200 habitants, et quelque 2 000 personnes extérieures au village. Le 20 novembre, la Cinq recevra dans son émission, « Ça vous regarde », les opposants au projet. « Je ne veux pas que mes petits-enfants me reprochent de n'avoir rien fait », s'exclame Jacky, un commerçant bien déterminé à s'opposer au projet. Bernard Nicolette, instituteur et vice-président de l'association, dénonce : « Le dossier n'a

pas encore été remis officiellement en préfecture et pourtant la Compagnie nationale du Rhône, propriétaire du terrain où l'usine devrait être installée, a déjà commencé ses travaux d'assainissement. » Et d'ajouter : « Le rapport du laboratoire indépendant, la C.R.I.I.-Rad, commandé par la mairie, est net : le projet est incomplet puisqu'il ne prévoit aucun contrôle à l'arrivée des déchets. Par ailleurs, l'objectif est de remettre sur le marché de la ferraille faiblement radioactive. Pourquoi pas des casseroles, des voitures construites avec ces ferrailles ! C'est inadmissible. »

Pierre, lui, évoque le silo à grain tout proche du site convoité par la Socodei, en

bordure du Rhône : « Il renferme 15 à 20 000 tonnes de grain, dont 2 000 font partie de la réserve nationale stratégique, utilisable en cas de conflit, par exemple. Or, tout ce grain a besoin d'être aéré. Il absorbe l'air qui risque demain d'être chargé par des effluents radioactifs. On sait que le grain fixe bien la radioactivité. C'est sûr que si l'usine se fait, le silo fermera ses portes. Pour vingt emplois de gagnés, on en perdra treize ! »

Et puis, dans le village, on évoque aussi la zone industrielle prévue sur l'île de Champbenier, ce repaire de brigands au XVIII^e siècle qui, avec leur chef Mandrin, rançonnaient les bateaux filant le long du Rhône. Cette île instal-

lée sur l'ancien lit du neuve, était, jusqu'à peu, considérée comme zone inondable par la Compagnie du Rhône (C.N.R.). Miraculeusement, elle ne l'est plus et le conseil général souhaite y implanter une zone industrielle en expropriant les paysans qui y exploitent 130 hectares de vergers. Alors on chuchote que pour pouvoir louer 8 hectares à la Socodei, la C.N.R. aurait retiré ses restrictions sur l'île de Champbenier. Pour les habitants, les deux affaires ne peuvent être qu'étroitement liées. Et pour sauver leur ville, ils sont prêts à remuer ciel et terre. Le Pouzin choisi pour expérimenter une « première » en France : une notoriété dont il se passerait bien.

Le Pouzin
8/11/91

Une usine pour tout recycler

UNE première en France! EDF. et la C.G.E. ont décidé de s'associer pour ouvrir une usine de retraitement des déchets faiblement radioactifs, issus de nos vieilles centrales nucléaires à la retraite. Cette usine, refusée tout d'abord à Pierrelatte, pourrait être construite au Pouzin (Ardèche) sur huit hectares, en bordure du Rhône.

La société Socodei, qui gère l'usine, a donc mis au point le projet Valdec F qui s'est donné pour objectif le tri, le traitement et le conditionnement des déchets métalliques faiblement contaminés provenant de la maintenance et du démantèlement des centrales. Le coût des travaux est estimé à cent millions de francs et — si le projet est accepté — l'ouverture programmée pour 1993. Avec, à la clé, un million de

francs de taxe professionnelle pour une commune dont le budget atteint vingt millions. Une manne bien sûr, mais qui a son revers. L'usine pourrait accueillir mille tonnes de déchets par an. Les centrales produisent trois à cinq mille tonnes de déchets à faible activité (dont un tiers d'acier et deux tiers de matières incinérables). Ces déchets seraient répartis en trois catégories.

► Les déchets présentant une contamination au-dessus de 1 000 becquerels par gramme (Bq/g) seront compactés et envoyés dans les centres de stockage (La Hague et Soulaïnes).

► Au-dessous de 10 Bq/g, ils seront remis « sans restriction » dans le domaine public, sur le marché.

► Entre les deux, les déchets

seront traités (notamment par fusion) et seront, soit envoyés dans les centres de stockage, soit rejetés dans l'environnement en tant qu'effluents (les effluents liquides seront traités ailleurs, mais on ne sait pas où), soit remis dans le domaine public lorsqu'ils ne dépasseront pas 10 Bq/g.

Or, selon le laboratoire indépendant, la C.R.I.I. Rad, saisi par la municipalité pour étudier l'impact d'un tel projet, cette remise sur le marché n'est pas autorisée par la réglementation française. La Commission internationale de protection radiologique (C.I.P.R.) prévoit qu'aucune « exposition aux rayonnements » ne peut être jugée nécessaire, à moins d'un « bénéfice net positif » et en tenant compte des conséquences sanitaires. En outre, tout « exposition nécessaire » doit être maintenue à la valeur la

plus faible. Remettre de la ferraille contaminée, même faiblement, sur le marché peut-il être jugé nécessaire et représente-t-il un bénéfice ?

Selon le maire, Alain Martin, le Socodei attendra une éventuelle nouvelle réglementation avant de rendre au domaine public cette ferraille. Quant à savoir s'il donnera le feu vert à la construction de l'usine (c'est le préfet qui tranchera sur l'activité elle-même), « si vraiment la population n'en veut pas, alors je réfléchirai », répond le maire.

J. M.

► L'activité d'un noyau radioactif se mesure en becquerels : 1 Bq = 1 émission par seconde. La limite de dose retenue pour l'exposition des personnes du public est égale à 5 millisieverts par an (ce qui équivaut par exemple à 400 000 Bq de césium 137).

En 2010, les robots feront le sale boulot

AVEC plus de cinquante réacteurs en fonctionnement, la France est assurée de pouvoir disposer de cette énergie nucléaire jusqu'aux alentours de 2030. Mais, bien avant, c'est-à-dire dès le début du siècle prochain, se posera le délicat problème du « démantèlement » des premières centrales nucléaires.

Lorsqu'une centrale est arrêtée, on dit « déclassée », on en retire tout d'abord tous les équipements non radioactifs, et puis on la ferme, et on la laisse « en sommeil » pour de nombreuses années : de vingt à trente ans, le temps que les éléments les plus radioactifs diminuent de 50 % de leur activité pour ceux qui ont le cycle le plus long. C'est notamment le cas des cuves et des tubulures du cœur qui contenaient les combustibles irradiés, retirés, et envoyés au retraitement à l'arrêt du réacteur.

Plusieurs centrales sont aujourd'hui en sommeil en France et attendent leur démantèlement : ce sont les premiers réacteurs graphite-gaz (type Tchernobyl) de Brennilis, Chinon 1, 2 et 3, Saint-Laurent 1 et Chooz 1'A, fermée la semaine dernière. Ces réacteurs seront démontés pièce par pièce, avec d'infinies précautions, aux environs de 2010. Un délai qui

sera mis à profit par les ingénieurs et les techniciens pour mettre au point le processus et les robots qui feront ce « sale boulot ». Ce sont eux qui découperont à l'abrasif toutes les tubulures, les trieront, les compacteront pour leur envoi vers des centres de retraitement créés à cet effet, comme celui du Pouzin. Alors, seulement, interviendront les bulldozers qui dé-

moliront et enterreront les centrales dans des sites fermés pour des dizaines d'années.

Ces opérations auront un coût, évalué aujourd'hui par EDF. à 10 % du prix de la construction des centrales, et pour lequel l'entreprise nationale « réserve » chaque année les sommes correspondantes sur nos factures d'électricité.

Jean Darriulat

Le Parisien
8/11/91.